## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité COMMUNE DE DIVONNE LES BAINS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (Exécution de l'art. L 2121-1 du Code général des collectivités territoriales)

\_\_\_\_\_

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

## MARDI 21 SEPTEMBRE 2021 à 20 h 00

## À l'Esplanade du Lac

## À l'ordre du jour :

POINT N°1	FINANCES  BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS DE LOISIRS ÉQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021
	RESSOURCES HUMAINES
POINT N°2	CONTRAT DE PROJET (EMPLOI NON PERMANENT ) MANAGER CENTRE VILLE "PETITES VILLES DE DEMAIN"
POINT N°3	RECRUTEMENT D'UN APPRENTI POUR LE SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION
POINT N°4 POINT N°5	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER  RUE DE LA DÔLE - CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE À LA SOCIÉTÉ ENEDIS PAR LA COMMUNE SUR LES PARCELLES AI 82 ET 83  CHEMIN DE PAIN LOUP - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR MONSIEUR MEYER AU PROFIT DE LA COMMUNE PARCELLE H N°1708
POINT N°6	TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES DURABLES CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ VOLTALIS
ADMINISTRATION GENERALE	
POINT N°7	PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN: CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE DE GEX RELATIVE AU CHEF DE PROJET
POINT N°8	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020 ET

DU 12 JANVIER 2021

Le 14 septembre 2021

Le Maire